Emeutes de Villiers-le-Bel : loi du silence et choc culturel

09/07/2009 à 18h30



Le procès des émeutiers de Villiers-le-Bel met en évidence la difficultés des enquêtes dans les «*zones sensibles*» soumises à la loi du silence par des bandes de jeunes immigrés. En décrivant le profil des accusés, «*mal intégrés, entre chômage, déscolarisation et polygamie*», le journal *Le Monde* lève un coin du voile sur la situation réelle qui prévaut dans de nombreuses banlieues de France.



Faute de pouvoir entendre des témoins à visage découvert, les enquêteurs se sont d'abord appuyés sur des témoignages anonymes. Cinq au total. Les déclarations de ces habitants, convergentes, mettent notamment en cause deux figures du quartier, Abou et Adama Kamara, ainsi que Maka Kanté et Ibrahim Sow, aperçus en train de tirer. Mais ces éléments, qui ont conduit à une vague d'interpellations très médiatisées, le 18 février 2008, n'ont pu être corroborés par des preuves matérielles. (…)

L'enquête témoigne aussi des difficultés d'intégration des accusés. ***La plupart avaient déjà été condamnés pour violences et vols.*** *En dehors d'un «chef de caisse à Lidl», un supermarché discount,* ***les cinq hommes sont tous sans profession****. Le seul à disposer d'un diplôme a atteint le niveau BEP.* ***Quatre des cinq accusés sont issus de familles polygames.***
Abou Kamara, par exemple, est le deuxième enfant d'une famille de neuf. «Ses parents ont divorcé en 1996 pour permettre à son père d'épouser sa deuxième femme, avec laquelle il a dix enfants», note le juge. Son demi-frère, Adama, ancien médiateur dans la cité, surnommé «le shérif», est le sixième de cette seconde fratrie. Le magistrat relève aussi que l'épouse d'un des accusés n'a pas pu être auditionnée par les policiers, celle-ci s'étant présentée «vêtue entièrement d'une burqa dont elle refusait de dévoiler le haut pour permettre la vérification de son identité».
(>> Le Monde) (via Milton)